



PROJET PEDAGOGIQUE 2024 – 2025

INSTITUTS IFSI-IFAS POLE DE FORMATIONS PARAMEDICALES DEODATIEN

HMV



HOPITAUX DU MASSIF DES VOSGES
POLE DE FORMATION PARAMEDICALE DEODATIEN

Sur la base du projet pédagogique GHT 8 / 2020 - 2025
En cohérence avec le projet d'établissement CHI HMV / 2023 - 2028



SOMMAIRE

1. **Cadrage réglementaire ... page 1**
2. **Orientations nationales et territoire concerné ... page 1**
3. **Historique et présentation de la direction fonctionnelle ... page 2**
 - 3.1 L'institut de formation en soins infirmiers
 - 3.2 L'institut de formation d'aides-soignants
 - 3.3 La dynamique managériale du pôle
4. **Les orientations de la formation ... page 4**
5. **Les finalités des formations ... page 4**
 - 5.1 Le profil des professionnels de santé infirmiers et aides-soignants
 - 5.2 Les compétences attendues
 - Formation AS ... page 5
 - Formation IDE ... page 6
6. **La philosophie de la formation ... page 6**
7. **Les objectifs de la formation ... page 8**
 - 7.1 L'objectif général de la formation
 - 7.2 Les objectifs d'apprentissage
 - 7.3 Les objectifs de professionnalisation
8. **Les concepts et principes pédagogiques ... page 8**
 - 8.1 Courant pédagogique
 - 8.2 Méthodes et principes pédagogiques
9. **Les acteurs de la formation ... page 10**
 - 9.1 L'apprenant
 - 9.2 Les professionnels permanents des instituts
 - 9.3 Les intervenants extérieurs (vacataire, universitaire, prestataire)
 - 9.4 Les professionnels des lieux d'accueil en stage
10. **Les modalités d'organisation pédagogique communes ... page 14**
 - 10.1 Le calendrier de l'alternance
 - 10.2 La responsabilité des enseignements, les référents
 - 10.3 Un enseignement individualisé
 - 10.4 L'organisation de la formation clinique
 - 10.5 Le calendrier des évaluations théoriques
 - 10.6 Les évaluations des compétences en milieu professionnel
11. **Modalités spécifiques IFAS ... page 16**
 - 11.1 L'organisation de la formation
 - 11.2 L'organisation de la formation théorique et pratique
 - 11.3 L'accompagnement pédagogique individualisé API
 - 11.4 Les commissions de validation de l'acquisition des résultats
 - 11.5 L'organisation des épreuves d'évaluation conduisant à la certification
12. **Modalités spécifiques IFSI ... page 19**
 - 12.1 L'organisation de la formation
 - 12.2 L'organisation de la formation théorique et pratique
 - 12.3 Le dispositif du service sanitaire
 - 12.4 Le travail d'initiation à la recherche
 - 12.5 Les unités d'enseignement optionnelles
 - 12.6 Les commissions d'attribution des crédits européens ECTS
 - 12.7 L'organisation des épreuves d'évaluation conduisant à la certification



PROJET PEDAGOGIQUE

2024 - 2025

.....

1. Cadrage réglementaire

- Arrêté du 21 avril 2007 modifié relatif aux conditions de fonctionnement des instituts de formation paramédicaux
- Arrêté du 31 juillet 2009 modifié relatif au diplôme d'Etat d'infirmier
- Arrêté du 10 juin 2021 modifié relatif à la formation conduisant au diplôme d'Etat d'aide-soignant

2. Orientations nationales et territoire concerné

Les instituts de formation paramédicale déodatien dans le GHT Vosges

Le GHT Vosges définit trois territoires de santé de proximité :

- Le Centre Vosges et Remiremont et ses vallées,
- La Déodatie,

- L'Ouest Vosgien

Chacun de ces territoires inclut un centre hospitalier et un ou plusieurs ex-hôpitaux locaux. Ainsi, grâce à cette couverture de l'ensemble du maillage territorial, l'offre de soins en MCO est globalement satisfaisante.

Constitué par arrêté le 1er juillet 2016, le GHT Vosges (ou GHT 8 de la Région Grand Est) a prévu dans l'article 17 de sa convention constitutive les bases de la coordination des instituts et des écoles de formation paramédicale des Vosges :

« La territorialisation de l'offre de formation paramédicale doit répondre aux enjeux démographiques qui nécessitent le développement de compétences et aux évolutions des organisations et des pratiques professionnelles.

L'offre de formation paramédicale du Groupement Hospitalier de Territoire des Vosges est organisée en deux pôles de formation.

Les directeurs des pôles de formation sont chargés de l'élaboration d'une politique de formation territorialisée en cohérence avec le projet médical

partagé, le découpage universitaire et la politique sociale.

A ce titre, ils participent à la définition d'un socle commun des projets pédagogiques, d'une politique de stage unifiée et à la promotion du développement des compétences et de la recherche en soins infirmiers.

Ils émettent un avis sur la politique de formation continue et de Développement Professionnel Continu et participent à la Commission de Soins Infirmiers, de Rééducation et Médico-Techniques du groupement. »

Les instituts concernés :

- IFSI / IFAS du Centre Hospitalier Emile Durkheim d'Épinal
- IFSI / IFAS du Centre Hospitalier de l'Ouest Vosgien de Neufchâteau

- IFSI / IFAS du Centre Hospitalier de Remiremont
- IFSI / IFAS déodatien

Les axes de mutualisation en cours :

- La coordination des stages au sein des instituts du GHT des Vosges
- La mise en œuvre d'un Espace Numérique de Travail commun aux instituts du GHT des Vosges
- La démarche qualité et de certification QUALIOPi obtenue par tous les instituts en janvier 2022, avec un renouvellement et une nouvelle certification attendue pour fin 2024
- L'identification d'un référent handicap pour les instituts du GHT avec la désignation d'un relai handicap au sein de chaque structure



Vers une évolution des quotas

	1974	1975	1980	1991 à 1995	2000 à 2003	2002	2012	2019	2020	2021	2022	2023	2024
IFSI SDDV		20	30	30	35 puis 40	40	40	40	40	44	46	48	48
IFAS SDDV	15	15	15	20	20	2 promotions de 25	55	55	55	64	64	64	80

3. Historique et présentation de la direction fonctionnelle

HISTORIQUE DES INSTITUTS DU POLE DE FORMATIONS PARAMEDICALES DEODATIEN

Le pôle de formations paramédicales déodatien est né en janvier 2014 suite à la décision du Conseil Régional de Lorraine et de l'Agence Régionale de Santé. Il est composé des instituts de formation de Saint-Dié-des-Vosges : Institut de Formation d'Aides-

Soignants (IFAS) et Institut de Formation en Soins Infirmiers (IFSI) du centre hospitalier (CHI HMV).



L'INSTITUT DE FORMATION EN SOINS INFIRMIERS

Créé en 1975, l'Institut de Formation en Soins Infirmiers (IFSI) est rattaché au Centre Hospitalier de Saint-Dié-des-Vosges aujourd'hui CHI HMV. Un projet de

construction de locaux a vu le jour pour aboutir à une inauguration en 1980 du Centre de Formation Gérard TORTI.

L'école d'infirmière est devenue alors l'institut de formation en soins infirmiers et les élèves infirmiers des étudiants en soins infirmiers. Ce nouveau statut a permis ainsi aux étudiants de bénéficier des avantages accordés à tous les étudiants. Une augmentation notable des quotas a conduit à envisager une extension des locaux du centre de formation. Cette extension a été opérationnelle en septembre 1997 et a permis d'accueillir les augmentations successives des quotas entre 2000 et 2003. En 2018, un projet de rapprochement des instituts déodatien a émergé.



L'INSTITUT DE FORMATION D'AIDES-SOIGNANTS

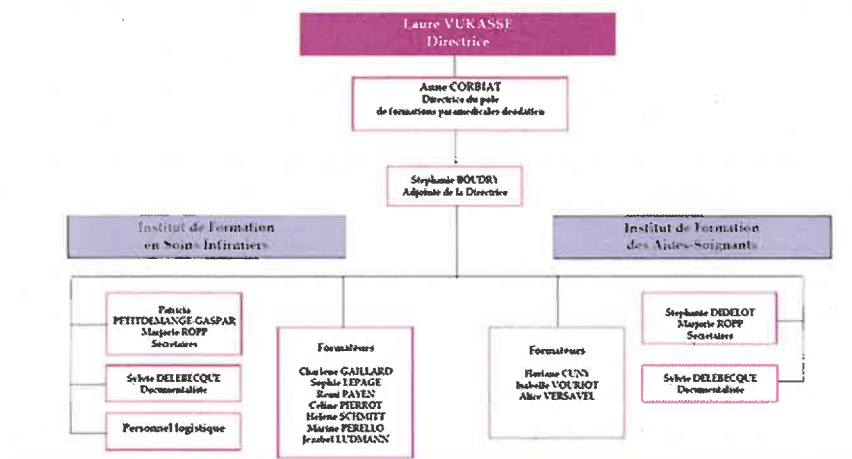
Créée en 1974, l'école d'aides-soignants devenue Institut de Formation d'Aides-Soignants (rattachée au Syndicat Inter Hospitalier puis au GCS du Kemberg en 2015) fait partie intégrante du CHI HMV et ce depuis le 1^{er} janvier 2023.

Pendant plusieurs années, l'IFAS était accueilli au sein des locaux de l'IFSI du centre hospitalier de Saint-Dié-des-Vosges. Il a ensuite été délocalisé, en 2002, suite à l'augmentation conséquente de ses capacités d'accueil.

En parallèle, le contexte managérial de l'institut a évolué avec une élaboration d'un projet de coordination entre IFSI et IFAS Saint-Dié-des-Vosges et Remiremont validé en juin 2013 par le Conseil Régional de Lorraine et l'Agence Régionale de Santé. Cette réorganisation managériale a été mise en œuvre à compter de septembre 2013. Depuis 2020, elle a évolué avec la présence de deux directeurs : 1 sur les instituts de Saint-Dié-des-Vosges et 1 sur ceux de Remiremont-Epinal et Neufchâteau.

Des postes d'adjoints de la direction à temps partiel sont en place sur les sites pour assurer une partie de la fonction de direction. De cette réflexion initiale, après validation du Conseil Régional de Lorraine et de l'Agence Régionale de Santé, est né en janvier 2014 le pôle de formations paramédicales déodatien.

En 2022, la mutualisation et l'harmonisation des pratiques au sein des deux instituts déodatiens ont été renforcés. Dans la continuité du projet architectural initié en 2018, le déménagement des deux instituts au sein du CH de Saint-Dié-des-Vosges au cours de l'été 2024 est venu finaliser cette mutualisation.



4. Les orientations de la formation

Les professionnels de la santé ont une mission commune, celle de répondre aux besoins de santé des personnes. Il est donc essentiel que chacun d'entre eux connaisse les besoins de santé prioritaires dans la population de référence et la répartition des activités dans l'offre de soins.

Ces orientations prenant en compte les données du territoire vosgien et les projets prioritaires du PRS 2018-2028 peuvent s'articuler autour des axes suivants :

- Soins liés au handicap et au vieillissement,
- Soins aux personnes atteintes de pathologies chroniques nécessitant une prise en charge longue et diversifiée associant le développement de la démarche éducative et la prise en charge en ambulatoire,
- Soins aux patients atteints de cancers ou de pathologies neurocardiovasculaires nécessitant des prestations de haute technologie et du personnel hautement qualifié tant dans le curatif que le palliatif ou dans le cadre de la prise en charge en ambulatoire,

- Soins en psychiatrie et en santé mentale par l'acquisition de compétences relationnelles plus pointues notamment dans le cadre de la lutte contre les addictions et des prises en charge en ambulatoire,
- Soins aux personnes en situation de fragilité sociale conduisant à des démarches de prévention primaire notamment à travers le service sanitaire.

5. Les finalités des formations

Les référentiels de formation, arrêté du 31 juillet 2009 modifié relatif au diplôme d'Etat d'infirmier pour les étudiants en soins infirmiers et l'arrêté du 10 juin 2021 modifié relatif à la formation conduisant au diplôme d'Etat d'aide-soignant pour les élèves aides-soignants, ont pour objet de professionnaliser le parcours des apprenants :

« L'apprenant, lequel construit progressivement les éléments de sa compétence à travers l'acquisition de savoirs, savoirs faire, attitudes et comportements »¹.

¹ Annexe 3 du Référentiel de formation relatif au diplôme d'Etat d'infirmier. Arrêté du 31 juillet 2009 modifié.



LE PROFIL DES PROFESSIONNELS DE SANTÉ INFIRMIERS ET AIDES-SOIGNANTS

Notre objectif, et ceci au regard des textes officiels, est de former des professionnels infirmiers et aides-soignants **débutants**.

Selon Patricia BENNER, le professionnel débutant est « celui qui a rencontré suffisamment de situations réelles pour noter les facteurs signifiants qui se reproduisent dans les situations identiques »².

Pour ce faire, les apprenants seront accompagnés vers une **dynamique d'apprentissage** dès le début de la formation en vue de se construire une **identité professionnelle** et de s'inscrire dans un **développement professionnel continu**.

Au terme de sa formation, la personne sera un professionnel **débutant**, à la fois :

- **COMPETENT** : tel que Guy LE BOTERF le définit, c'est être capable de « mobiliser un ensemble de savoirs de manière adéquate dans une situation donnée, être en capacité de combiner des savoir agir, vouloir agir et pouvoir agir dans un ensemble structuré ». ³ Pour cela les trois niveaux suivants seront mobilisés tout au long de la formation :

COMPRENDRE - AGIR - TRANSFERER

- **REFLEXIF** : être capable de s'auto évaluer, de questionner, de conceptualiser et d'analyser des situations, des expériences et des pratiques professionnelles individuelles et collectives.

² Patricia BENNER - De novice à expert, excellence en soins infirmiers - Elsevier MASSON - 2003 - 264p.

- **POLYVALENT** : être capable de s'adapter par notamment une ouverture d'esprit dans différents contextes professionnels et auprès de populations diversifiées.
- **RESPONSABLE** : être capable d'assumer ses actes, ses propos et ses décisions avec discernement et le cas échéant un préjudice causé à autrui. C'est également être capable de respecter les règles institutionnelles et les valeurs professionnelles.
- **AUTONOME** : être capable de prendre par lui-même, sans être influencé, des décisions et des initiatives dans le respect de son champ de compétences et de celui des autres professionnels, en tenant compte des contraintes et des interdépendances.
- **IMPLIQUE** : être capable de s'engager dans l'action, dans la relation dans la visée d'un résultat. Cet engagement nécessite une dynamique motivationnelle.
- **ASSERTIF** : être capable de faire preuve d'affirmation de soi-même et d'humilité tout en respectant autrui. Cette attitude permet le partage de points de vue différents sans conflit.

LES COMPETENCES ATTENDUES

A travers l'alternance, la formation va permettre aux apprenants de développer les compétences professionnelles suivantes :



FORMATION AS :

1. Accompagner les personnes dans les actes essentiels de la vie quotidienne et de la vie

³ Guy LE BOTERF – Repenser la compétence pour dépasser les idées reçues- EYROLLES Editions des Organisations - 2010

- sociale, personnaliser cet accompagnement à partir de l'évaluation de leur situation personnelle et contextuelle et apporter les réajustements nécessaires
2. Identifier les situations à risque lors de l'accompagnement de la personne, mettre en œuvre les actions de prévention adéquates et les évaluer
 3. Evaluer l'état clinique d'une personne à tout âge de la vie pour adapter sa prise en soins
 4. Mettre en œuvre des soins adaptés à l'état clinique de la personne
 5. Accompagner la personne dans son installation et ses déplacements en mobilisant ses ressources et en utilisant les techniques préventives de mobilisation
 6. Etablir une communication adaptée pour informer et accompagner la personne et son entourage
 7. Informer et former les pairs, les personnes en formation et les autres professionnels
 8. Utiliser des techniques d'entretien des locaux et du matériel adaptées en prenant en compte la prévention des risques associés
 9. Repérer et traiter les anomalies et dysfonctionnements en lien avec l'entretien des locaux et des matériels liés aux activités de soins
 10. Rechercher, traiter et transmettre, quels que soient l'outil et les modalités de communication, les données pertinentes pour assurer la continuité et la traçabilité des soins et des activités
 11. Organiser son activité, coopérer au sein d'une équipe pluriprofessionnelle et améliorer sa pratique dans le cadre d'une démarche qualité et gestion des risques



FORMATION IDE :

- **Compétences cœur de métier :**

1. Evaluer une situation clinique et établir un diagnostic dans le domaine infirmier

2. Concevoir et conduire un projet de soins infirmiers
3. Accompagner une personne dans la réalisation de ses soins quotidiens
4. Mettre en œuvre des actions à visée diagnostique et thérapeutique
5. Initier et mettre en œuvre des soins éducatifs et préventifs

- **Compétences transverses :**

6. Communiquer et conduire une relation dans un contexte de soins
7. Analyser la qualité des soins et améliorer sa pratique professionnelle
8. Rechercher et traiter des données professionnelles et scientifiques
9. Organiser et coordonner des interventions soignantes
10. Informer et former des professionnels et des personnes en formation

6. La philosophie de la formation

La philosophie de la formation s'inscrit dans le courant de pensée humaniste, dans une approche centrée sur la personne qui met l'accent sur la qualité de la relation entre le soignant et le soigné : *écoute empathique, authenticité et non-jugement selon Carl ROGERS⁴.*

Ainsi, nos valeurs qui s'enracinent dans la notion de bienveillance, sont :

- **LE RESPECT :**

- ⇒ **de Soi :** avoir conscience et tenir compte de ses capacités et de ses limites.
- ⇒ **de l'Autre :** accepter et être à l'écoute de la singularité, des capacités de l'Autre.
- ⇒ **des règles et lois :** observer les règles professionnelles et institutionnelles.

⁴ Carl ROGERS - Le développement de la personne (On Becoming a Person) - Dunod - 2005 - 274 p.

- **L'AUTHENTICITE** : être Vrai dans sa relation à l'Autre, c'est-à-dire exprimer avec sincérité et engagement ce que nous sommes profondément.
- **L'HUMILITE** : percevoir de façon claire et lucide ce que nous sommes, et ce qu'est l'Autre.
- **L'ALTERITE** : reconnaître l'Autre dans sa différence.
- **L'EQUITE** : garantir un traitement juste de l'individu dans une communauté.
- **L'EXEMPLARITE** : être en mesure d'adopter le comportement que nous attendons des autres. Elle doit nous impliquer dans une dynamique de remise en question.
- **L'EMPATHIE** : se mettre à la place d'autrui afin de percevoir ce qu'il ressent

Par ailleurs, la construction de notre projet pédagogique ainsi que la formation des professionnels infirmiers et aides-soignants s'appuient sur les concepts suivants :

- **L'HOMME** : Être unique en constante interaction avec son environnement et ayant des attentes et des besoins biologiques, psychologiques, sociaux, culturels et spirituels. Il est en continuel devenir, libre et capable de s'adapter.
- **LA SANTE** : Etat dynamique, propre à chacun, susceptible de variations qui nécessite une adaptation de l'Homme à son environnement.
- **LA MALADIE** : « altération de l'état de santé qui se traduit notamment par un ensemble de ruptures d'ordre physique, mental et/ou social et se manifeste par des symptômes objectifs et subjectifs »⁵.

- **LE PRENDRE SOIN** : notion de prendre soin issue des concepts de « care » (se soucier de l'autre, lui porter une attention singulière) et de « cure » (traiter, guérir).

↳ Selon Walter Hesbeen, le concept de « prendre soin » est l'intention de « porter une attention particulière à une personne qui vit une situation qui lui est particulière et ce dans une perspective de lui venir en aide, de contribuer à son bien-être, à sa santé⁶ ».

- **L'INTERDISCIPLINARITE** : prise en soins du patient qui se construit autour d'un projet donné grâce à un travail d'équipe organisé et coordonné dans lequel chacun apporte l'expertise de sa discipline pour placer le patient acteur et au centre de son parcours de soins.
- **LES SOINS INFIRMIERS** : « les soins infirmiers préventifs, curatifs ou palliatifs intègrent qualité technique et qualité des relations avec le malade. Ils sont réalisés en tenant compte des évolutions des sciences et des techniques »⁷. Ils sont pratiqués dans le respect des droits de la personne dans le souci de son éducation à la santé et en tenant compte de la personne dans ses différentes dimensions.

Selon le référentiel d'activités de « l'aide-soignant réalise les soins sous le contrôle de l'infirmier ». L'aide-soignant participe à deux types de soins les soins courants et les soins aigus qui sont ainsi définis :

Les soins courants dits « de la vie quotidienne » : « doivent permettre d'assurer la continuité de la vie dans le cadre d'un état de santé stable, c'est-à-dire qui n'est pas sujet à des fluctuations, et constant, c'est à dire durable, qui ne varie ni ne s'interrompt ».

⁵Guide du service de soins infirmiers, 2^e édition- septembre. 2001- Ministère de l'emploi et de la solidarité

⁶ Walter Hesbeen - prendre soin à l'hôpital - septembre 1997

⁷ Code de la santé publique - art R 4311-2

Les soins aigus : pour être qualifié de soin aigu, trois critères cumulatifs sont à respecter
« les soins sont réalisables exclusivement par un professionnel de santé ; les soins sont dispensés dans une unité à caractère sanitaire et dans le cadre d'une prise en soin par une équipe pluridisciplinaire ; les soins sont dispensés durant la phase aiguë d'un état de santé. »⁸



7. Les objectifs de la formation

L'OBJECTIF GENERAL DE LA FORMATION

Amener l'apprenant tout au long de son cursus par l'acquisition progressive des compétences des référentiels de formation à agir en situation de soins dans les différents lieux d'exercice en tant que professionnel **débutant et responsable**.

LES OBJECTIFS D'APPRENTISSAGE

Les objectifs sont regroupés en deux thématiques, selon qu'ils visent une capacité à atteindre ou une posture à adopter :

- **Développer chez l'apprenant des capacités :**
 - ⇒ D'analyse réflexive et d'évaluation de ses pratiques afin de faire des choix et d'être en mesure de les argumenter,
 - ⇒ De synthèse,
 - ⇒ D'adaptation en situation de soin par la mobilisation de ses savoirs,
 - ⇒ De curiosité professionnelle et de créativité,
 - ⇒ De recherche.
- **Développer chez l'apprenant une posture professionnelle :**
 - ⇒ Visant à adapter et personnaliser les soins à la personne soignée et à son entourage,

⁸ Arrêté du 10 juin 2021 modifié relatif à la formation conduisant au diplôme d'Etat d'aide-soignant – annexe 1 référentiel d'activités

- ⇒ Permettant son engagement, son implication et sa responsabilité dans ses actions,
- ⇒ Tenant compte des contraintes inhérentes à l'exercice professionnel,
- ⇒ Favorisant la collaboration et la coopération interprofessionnelle et intersectorielle.

LES OBJECTIFS DE PROFESSIONNALISATION

- Accompagner l'apprenant dans la construction de son identité professionnelle,
- Individualiser le parcours de formation de l'apprenant en fonction de son développement personnel et professionnel,
- Guider l'apprenant à préciser son projet professionnel avec réalisme et objectivité,
- Impulser un esprit de mobilité nationale avec pour projet l'internationale (Erasmus)
- Encourager une dynamique de développement professionnel continu.

8. LES CONCEPTS ET PRINCIPES PEDAGOGIQUES

COURANT PEDAGOGIQUE

Notre projet pédagogique s'appuie sur le courant pédagogique du socio-constructivisme défini par VYGOTSKY, qui présuppose que l'individu n'agit jamais seul, que les échanges interindividuels deviennent source de progrès par les conflits de représentation qu'ils provoquent. Ce modèle présuppose que

« La compréhension d'un problème ou d'une situation peut être améliorée par la discussion avec quelqu'un d'un avis contraire au sien »⁹.

⁹ DONNADIEU Bernard, GENTHON Michèle, VIAL Michèle – Les théories de l'apprentissage : quel usage pour les cadres de santé ? – Avril 2004 – p57.

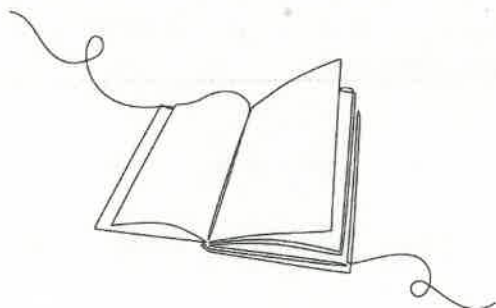
METHODES ET PRINCIPES PEDAGOGIQUES

Les instituts de formation ont la particularité d'accueillir des publics issus de différentes générations.

L'hétérogénéité de ce public induit un réajustement des principes et méthodes pédagogiques, ce qui place la pédagogie différenciée comme principe de référence.

C'est un principe fondamental de la pédagogie permettant d'ajuster les conditions de travail à chaque apprenant et d'aller vers l'éducation « sur mesure ».

Selon PERRENOUD,¹⁰ il s'agit d'adapter à la fois le temps, les étapes et les méthodes pour chaque parcours d'apprenant afin de leur permettre à tous l'atteinte des objectifs pédagogiques.



Cette pédagogie se décline en diverses méthodes :

- **La pédagogie inversée**

C'est une approche pédagogique qui inverse la nature des activités d'apprentissage,

10 PERRENOUD Philippe - Pédagogie différenciée des intentions à l'action - ESF Editeur - 2008.

autrement dit, les apprenants doivent impérativement étudier leurs cours en amont du face-à-face pédagogique pour que durant les heures d'apprentissage, ceux-ci ne fassent que des exercices de travaux dirigés. Ce n'est plus l'enseignant qui apporte des connaissances, mais il aidera l'apprenant pour la compréhension des notions importantes et aura plus de temps pour le suivi individualisé. L'enseignant jouera donc le rôle d'accompagnateur dans les apprentissages.

- **La pédagogie par simulation ou par gamification (jeux pédagogiques)**

La simulation repose sur un principe éthique : « Jamais la première fois sur un patient ».

Roger Mucchielli¹¹ précise que « les partenaires apprennent à travers le jeu, les schèmes de comportement adaptés correspondant à un ensemble de situations réelles analogiques ».

Certaines situations d'apprentissage relèvent du jeu, de jeux de rôle, de simulation en santé... Cette dernière méthode pédagogique, selon la HAS¹², est basée sur l'apprentissage expérientiel et la pratique réflexive et correspond « à l'utilisation d'un matériel (comme un mannequin ou un simulateur procédural), de la réalité virtuelle ou d'un patient standardisé, pour reproduire des situations ou des environnements de soins, pour enseigner des procédures diagnostiques et thérapeutiques et permettre de répéter des processus, des situations cliniques ou des prises de décision par un professionnel de santé ou une équipe de professionnels ».

- **La pédagogie par projet**

La pédagogie par projet est une pratique de pédagogie active qui stimule la motivation des apprenants et leur créativité. Elle permet de générer des apprentissages à travers

11 MUCCHIELLI Roger - Les méthodes actives dans la pédagogie des adultes - ESF Editeur - 2012.

12 Guide de bonnes pratiques en matière de simulation en santé - HAS - décembre 2012.

la réalisation d'une production concrète. Le **projet** peut être individuel ou collectif.

- **L'alternance intégrative**

L'alternance intégrative repose sur la co-construction de dispositifs pédagogiques permettant aux apprenants d'opérer un retour réflexif sur leur pratique, aussi bien dans le cadre de la formation théorique que dans celui des stages. Cette conception postule que la relation entre savoirs et compétences se joue dans l'investissement de l'apprenant et de son savoir dans l'action, ainsi que dans sa capacité à développer une démarche réflexive.

La mise en place d'un dialogue renforcé entre les acteurs de la formation clinique et les acteurs de la formation à l'Institut, autour des situations de travail constitutives du processus d'apprentissage des stagiaires est ainsi la clé de voûte de l'alternance intégrative. Cela nécessite que, des deux côtés, on accepte de réinterroger ses pratiques et les représentations de sa contribution au processus d'apprentissage.

- **Les pratiques réflexives**

Selon Marguerite ALTET¹³, c'est par la réflexion que les apprenants peuvent relier leur expérience pratique et la théorie qu'ils ont acquises et ainsi réaliser une transformation pragmatique pour construire leurs savoirs professionnels.

Selon PERRENOUD¹⁴, cette conception exige la coopération des divers formateurs et l'évolution des dispositifs de formation initiale dans le sens d'un décloisonnement des disciplines et d'un travail sur les compétences permettant de faire face à des situations complexes. Ainsi, l'analyse de pratique est un véritable fil conducteur de la formation. Un des

temps forts est le travail en groupe de pairs accompagné par des formateurs, durant lequel les apprenants construisent, à partir d'outils conceptuels, leurs compétences.

A l'IFSI, ce temps est réalisé pendant le temps de stage. A l'IFAS, ce temps est effectué sur le temps de formation théorique.

- **L'andragogie :**

Selon Hugues LENOIR¹⁵, « *Tout travail pédagogique implique de prendre en considération une double dimension : la logique du contenu et la logique plurielle des apprenants eux-mêmes, ces derniers constituant toujours des groupes hétérogènes par leur niveau scolaire, leur histoire personnelle, et les compétences qu'ils mobilisent dans les situations de travail* ».

Ainsi, l'expérience professionnelle de certains des apprenants nécessite de nous appuyer sur l'andragogie, qui précise qu'il est primordial de se centrer sur l'apprenant, ses expériences, pour en faire un véritable acteur en le mettant au centre du processus. Au fur et à mesure de l'avancée de la formation, ce principe pédagogique est de plus en plus mobilisé pour tous les apprenants.



9. Les acteurs de la formation

L'APPRENANT

Il est considéré comme une personne en formation qui a une identité, un vécu, des expériences, des potentialités, des attentes, des droits et des devoirs.

Il fait preuve d'attention, d'écoute, de respect et de dignité dans ses relations avec autrui notamment :

- Les personnes soignées,

13 ALTET Marguerite - Recherche et formation - Numéro 35 - 2000.

14 PERRENOUD Philippe - Pédagogie différenciée des intentions à l'action - ESF Editeur - 2008.

15 LENOIR Hugues - Pérégrinations pédagogiques : de la pédagogie à l'andragogie - Les Editions du Monde Libertaire - décembre 2015.

- Les équipes soignantes et autres personnels,
- Les équipes pédagogiques, administratives et logistiques,
- Les autres apprenants

Il est acteur de sa formation :

- Il est disposé à entrer dans une dynamique de progression par le biais d'apprentissages et de l'analyse de sa pratique professionnelle,
- Il fait preuve d'esprit d'ouverture, de curiosité, de tolérance, de discernement, de rigueur, d'assiduité et de sérieux,
- Il est amené à faire des choix argumentés dans son parcours de formation.

Tout au long de son parcours de formation, l'apprenant est accompagné par différents professionnels : les professionnels permanents des instituts, les intervenants extérieurs et les professionnels des lieux d'accueil en stage.

LES PROFESSIONNELS PERMANENTS DES INSTITUTS

❖ Le formateur

Le formateur exerce au sein d'une équipe pédagogique coordonnée.

En IFSI, le formateur est un professionnel infirmier expérimenté, titulaire du diplôme de cadre de santé (ou d'un des certificats de cadre auxquels ce diplôme s'est substitué) ou d'un diplôme ou titre universitaire à finalité professionnelle en lien avec la santé, les sciences de l'éducation ou les sciences humaines, de niveau supérieur à celui de la certification visée soit de préférence titulaire d'un Master 2.

En IFAS, le formateur est un professionnel infirmier expérimenté, l'équipe peut comprendre un formateur aide-soignant titulaire d'un diplôme ou titre universitaire à finalité professionnelle de niveau 6 en lien

avec la santé, les sciences de l'éducation ou les sciences humaines.

Il accompagne l'apprenant dans l'acquisition des compétences, la construction de son identité professionnelle et de son parcours professionnalisant.

Il est capable d'évaluer et de réajuster sa pratique. Pour ce faire, il s'appuie sur des connaissances actualisées, sur les orientations des axes de la politique de santé nationale et régionale voire sur les évolutions liées à l'universitarisation pour l'IFSI.

Il possède et développe les compétences suivantes ¹⁶ dans le domaine de la santé et des soins :

- Concevoir et organiser un dispositif de formation,
- Organiser et coordonner les parcours de formation en alternance,
- Concevoir et animer des actions de formation initiale et continue,
- Accompagner les personnes dans leur parcours de formation,
- Evaluer les connaissances et compétences des personnes en formation,
- Evaluer la qualité des prestations et s'inscrire dans une démarche qualité,
- Animer et conduire un projet, des travaux d'étude et de recherche,
- Communiquer et transmettre les informations.

La posture pédagogique du formateur

En cohérence avec les principes cités ci-dessus, il est nécessaire de clarifier les éléments de posture pédagogique du formateur car ceux-ci doivent être singularisés, adaptés à chaque apprenant et à chaque situation. Tour à tour, ou de façon combinée, le formateur va adopter différentes postures dans le respect du projet pédagogique et du cadre institutionnel et réglementaire.

¹⁶ Ministère des affaires sociales et de la santé – travaux du groupe de production CS – décembre 2012.

Le formateur doit rester centré sur l'intention pédagogique, dans la juste distance pédagogique qu'elle soit physique, intellectuelle et émotionnelle. A savoir, le formateur ne doit pas se laisser envahir par les problématiques individuelles des apprenants, il a la compétence de faire preuve d'objectivité et si besoin, de faire appel à des ressources dédiées et/ou extérieures.

Les postures de référence

Avant tout, le formateur est un accompagnateur.

A ce titre, il adopte préférentiellement les conduites suivantes :

- Il écoute, favorise les interactions et la confrontation entre les apprenants,
- Il favorise l'expression des émotions et des sentiments,
- Il encourage la pratique réflexive en faisant expliquer,
- Il précise des éléments de contexte,
- Il aide à conceptualiser,
- Il fait objectiver le réel afin de trouver d'autres façons d'être et de faire,
- Il facilite la mesure des écarts et la recherche des invariants,
- Il valorise les acquis et points forts de l'apprenant,
- Il dialogue sur des axes d'amélioration.

Dans cette posture, le formateur se joint à l'apprenant afin d'aller ensemble vers des objectifs individualisés. Le formateur n'est pas centré sur le résultat mais davantage sur les moyens, adaptés à la progression individuelle de l'apprenant.

Le formateur peut adopter également d'autres postures en fonction des situations :

Posture : Formateur guidant

- Fixe le cadre pédagogique,
- Conduit l'apprenant vers un but pédagogique grâce à des enseignements,
- Vise la réussite des apprenants aux examens,
- Facilite, aplanit les difficultés ou les indique parce qu'il sait les reconnaître ou parce qu'il connaît le chemin.

Posture : Formateur tuteur

- Étaye le parcours de l'apprenant tout au long de sa formation,
- Favorise l'articulation entre la formation et l'extra formation,
- Se préoccupe des facteurs motivationnels de l'apprenant,
- Permet la construction des liens entre les apprentissages cliniques et théoriques,
- Supervise le développement des compétences professionnelles,
- Soutient le développement de l'identité professionnelle.

Posture : Formateur médiateur

- Sert d'intermédiaire dans les groupes d'apprenants,
- Favorise la confrontation entre pairs,
- Favorise les échanges avec les professionnels de terrain et les intervenants vacataires,
- Décrit avec objectivité toute situation d'incompréhension afin de faciliter la communication dans le but de rétablir la relation pédagogique.

❖ *La secrétaire*

Elle est professionnelle ressource pour les démarches administratives des apprenants. Elle assure la gestion en interne et auprès des tutelles des dossiers administratifs et pédagogiques des apprenants, sous la responsabilité de la direction. De par sa mission d'accueil, elle relaie les informations au sein de l'institut. Elle participe à la mise en œuvre du projet pédagogique notamment dans le respect des valeurs qui y sont énoncées.

❖ *La documentaliste*

La documentaliste assure la veille documentaire. Elle est une personne ressource tant pour les apprenants que pour les formateurs et intervenants vacataires. Elle peut intervenir dans certaines activités pédagogiques au regard de son domaine de compétences. Elle éveille la curiosité des apprenants en impulsant un intérêt à la lecture professionnelle.

❖ *L'équipe de direction*

Le directeur, coordonnateur des instituts, garant de la qualité de la formation, définit les orientations pédagogiques stratégiques et en supervise la déclinaison dans le projet pédagogique de l'institut. Il donne les moyens nécessaires à sa réalisation.

Il supervise également le suivi pédagogique des apprenants.

L'adjoint au coordonnateur des instituts assure sur délégation, l'animation de l'équipe pédagogique, la mise en œuvre du projet pédagogique et le suivi des apprenants et gère les affectations en stage. Il est l'interlocuteur privilégié des professionnels accueillant les apprenants en stage.

❖ *L'agent d'entretien*

Il contribue à la qualité de vie des personnes au sein des instituts de par ses activités en lien avec l'entretien et l'hygiène des locaux.

LES INTERVENANTS EXTERIEURS (VACATAIRE, UNIVERSITAIRE, PRESTATAIRE)

Il est sollicité selon son expertise, ses compétences professionnelles et pédagogiques. Son enseignement, dispensé en présentiel ou à distance, répond aux objectifs énoncés des référentiels de formation dans le respect d'un cahier des charges. Il peut participer à l'évaluation des apprenants dans son domaine de compétences en collaboration avec le ou les formateurs responsables de l'unité ou module d'enseignement.

LES PROFESSIONNELS DES LIEUX D'ACCUEIL EN STAGE

Experts en soins, au cœur de l'action professionnelle, ils participent à la construction identitaire de l'apprenant. Ils ont une mission de formation et transmettent leurs savoirs professionnels et guident l'apprenant dans un souci permanent de lui reconnaître son statut d'apprenant.

❖ *Le maître de stage*

Il est le responsable de l'encadrement et cadre de santé dans la majorité des cas.

Il est responsable et garant de la qualité de l'organisation et du suivi de l'encadrement de l'apprenant en stage. Il est garant de la réalisation de l'évaluation finale de l'apprenant par un professionnel diplômé (AS pour les élèves AS ou IDE pour les étudiants IDE).

❖ *Le tuteur de stage*

C'est selon la formation suivie par l'apprenant un infirmier ou un aide-soignant.

Il est de préférence volontaire, formé et assure la responsabilité de l'encadrement et de l'évaluation continue des compétences pédagogiques de l'apprenant en stage.

Il favorise la pratique réflexive chez l'apprenant, à partir d'outils tels que le portfolio, le livret d'accueil...

❖ *Les professionnels de proximité*

Ce sont les professionnels qui participent à l'encadrement et l'accompagnement des apprenants : infirmiers, aides-soignants et autres filières ...

Les professionnels de proximité accompagnent l'apprenant dans ses activités d'apprentissage au quotidien. Ils transmettent leurs savoirs, expliquent, montrent et questionnent dans le souci d'application des règles de bonnes pratiques. Ils ont des échanges avec le tuteur au sujet des apprenants qu'ils encadrent. Pour rappel, tous les professionnels de santé sont tenus d'assurer cette mission.

10. Les modalités d'organisation pédagogique communes

Chaque institut déodatien définit les modalités d'organisation pédagogique en s'appuyant sur les principes fondateurs du projet pédagogique du pôle de formation paramédicale déodatien.

LE CALENDRIER DE L'ALTERNANCE

Annexe 1

Le calendrier de l'alternance présente les périodes de formation théorique et pratique dans les instituts de formation et les périodes de formation en milieu professionnel ainsi que les périodes de congés pour les deux instituts (IFSI et IFAS) du pôle de formations paramédicales déodatien. Son élaboration tient compte des capacités d'accueil en stage.

LA RESPONSABILITE DES ENSEIGNEMENTS LES REFERENTS *Annexes 2*

La responsabilité des modules de formation et des unités d'enseignement est répartie entre l'équipe formateurs.

Des référents sont nommés avec des missions spécifiques.

UN ENSEIGNEMENT INDIVIDUALISE

❖ *Des tests de positionnement*

Ces tests sont mis en place en fonction des enseignements et des besoins identifiés. Ils permettent d'individualiser le parcours de formation en lien avec les acquis de chacun mais aussi de mobiliser les connaissances existantes et potentiellement de les renforcer par une conscientisation de l'apprenant ; ils ont différents objectifs.

❖ *Le Suivi Pédagogique Individualisé (SPI)*

Le suivi pédagogique est un temps de formation qui est basé sur l'accompagnement de l'apprenant tout au long de son cursus afin qu'il développe et acquière les compétences nécessaires à l'exercice de sa future profession.

Il permet l'accompagnement de la construction de l'identité professionnelle d'un professionnel en devenir et vise la mise en œuvre de son projet professionnel.

Le suivi pédagogique s'inscrit dans le cadre d'un contrat entre l'apprenant et le formateur référent.



Il est le principe fondateur d'un parcours de formation individualisé et favorise l'autoformation et la co-construction.

Un formateur référent du suivi pédagogique est désigné dès le début de la formation et accompagne l'apprenant tout au long de son parcours. Plusieurs entretiens sont organisés, durant lesquels le formateur référent du suivi pédagogique collecte les données relatives à l'évolution de l'apprenant et détermine avec l'apprenant les moyens à mettre en place pour progresser et acquérir les compétences attendues en fin de formation. L'apprenant peut ainsi construire son projet professionnel.

Plusieurs temps de rencontre sont programmés :

- En début de formation, temps fort du suivi pédagogique qui pose la base de la relation de confiance primordiale pour l'accompagnement de l'apprenant dans la construction de son identité professionnelle
- Avant le départ de chaque stage, afin de transmettre les objectifs institutionnels et de définir les objectifs individuels et de déterminer les moyens singuliers pour les atteindre,
- Lors de visite sur le milieu professionnel,
- Pour réaliser un bilan de mi-parcours de formation,
- En retour de stage afin de réaliser le bilan de la période écoulée et d'échanger sur le déroulement du stage (points forts et axes d'amélioration), les activités réalisées et l'acquisition des compétences, éléments essentiels pour permettre au formateur référent du suivi pédagogique de proposer la validation du stage à l'équipe pédagogique
- En fin d'année de formation.

D'autres temps peuvent également être mis en place et sont laissés à l'appréciation du formateur et de l'apprenant en fonction des besoins.

❖ Les analyses de pratiques professionnelles

Au retour de chaque stage, des sessions d'analyse de pratiques professionnelles sont organisées. L'ensemble de l'équipe a retravaillé la structure et l'organisation de ces analyses de pratiques afin d'être conformes aux attendus ; un intérêt vif est porté à ce temps qui fait partie intégrante du processus de formation et de la construction professionnelle.

L'ORGANISATION DE LA FORMATION CLINIQUE Annexes 3

Les stages sont à la fois des lieux d'intégration des connaissances construites par l'apprenant mais aussi des lieux d'acquisition de nouvelles

connaissances. En effet l'apprenant en stage observe, contribue aux soins et à la prise en soins des personnes, participe aux réflexions menées en équipe et aux résolutions de problèmes.

Au cours de ces stages l'apprenant est amené à expérimenter le travail de nuit et le week-end dès lors qu'il bénéficie d'un encadrement de qualité.

Selon les référentiels de formation, la formation en milieu professionnel comprend différentes périodes de stages qui peuvent être effectués :

- Dans différentes structures publiques ou privées, du champ sanitaire, social ou médico-social,
- En établissement, en hospitalisation à domicile ou dans les services d'accompagnement et d'aide à la personne.

Dans le parcours de l'élève AS, un stage doit être obligatoirement réalisé auprès de personnes en situation de handicap physique ou psychique et un autre auprès de personnes âgées.

Dans le parcours de l'étudiant en soins infirmiers, quatre typologies sont à respecter :

- Soins de courte durée : « l'étudiant s'adresse à des personnes atteintes de pathologies et hospitalisées dans des établissements publics ou privés »,
- Soins en santé mentale et en psychiatrie : « l'étudiant s'adresse à des personnes hospitalisées ou non, suivies pour des problèmes de santé mentale ou de psychiatrie »,
- Soins de longue durée et soins de suite et de réadaptation : « l'étudiant s'adresse à des personnes qui requièrent des soins continus dans le cadre d'un traitement ou d'une surveillance médicale, en établissement dans un but de réinsertion, ou une surveillance constante et des soins en hébergement »,
- Soins individuels ou collectifs sur des lieux de vie : « l'étudiant s'adresse à des personnes ou des groupes qui se trouvent dans des lieux de vie (domicile, travail, école...) ».

En fin de formation, le dernier stage est réalisé avec pour objectif de renforcer les compétences et/ou de permettre l'exploration ou la consolidation du projet professionnel de l'apprenant.

La liste des lieux et places de stage est présentée chaque année aux membres de l'Instance Compétente pour les Orientations Générales de l'Institut (ICOGI). Chaque formateur est référent de lieux de stage ce qui permet de renforcer les liens entre professionnels dans le cadre de l'alternance intégrative.

La gestion des stages est assurée par l'adjoint des instituts en collaboration avec les équipes pédagogiques. Une harmonisation des stages en santé mentale est organisée annuellement au sein du GHT.

LE CALENDRIER DES EVALUATIONS THEORIQUES *Annexes 4*



Le calendrier des évaluations théoriques est établi dès le début de la formation et présenté aux apprenants lors des rentrées avant affichage. Il vaut convocation aux épreuves. Il est susceptible de modifications en fonction du déroulement de la formation théorique et pratique. Dans ce cas l'équipe pédagogique informe les apprenants avant nouvel affichage. Conformément aux référentiels de formation, en cas de non validation, une session de rattrapage est organisée dans l'année selon les mêmes modalités que la session initiale. Le calendrier des dates de sessions de rattrapage est présenté et affiché aux apprenants selon les mêmes conditions que les sessions initiales.



LES EVALUATIONS DES COMPETENCES EN MILIEU PROFESSIONNEL

Au terme de chacun des stages, chaque apprenant est reçu en entretien de suivi pédagogique pour évaluer ses acquisitions en stage tant en termes de compétences qu'en termes d'activités de soins ou d'analyses de pratiques.

Un portfolio permet d'assurer le suivi du parcours de stage de l'apprenant et d'évaluer l'acquisition progressive des éléments de compétences.

A l'issue du stage en milieu professionnel le tuteur ou le maître de stage évalue les compétences acquises à partir des critères définis dans le portfolio. Les professionnels du lieu de stage renseignent la fiche d'évaluation et la remettent à l'apprenant au cours d'un entretien.

Si nécessaire, certaines clarifications avec les professionnels de stages peuvent être réalisées pour conforter l'évaluation finale.

La situation de chaque apprenant est évoquée au cours d'une réunion pédagogique qui suit chaque stage. Après échanges, le statut de validation ou non validation est posé ou proposé.

11. MODALITES SPECIFIQUES IFAS

L'ORGANISATION DE LA FORMATION

Conformément à l'arrêté du 10 juin 2021 modifié relatif à la formation conduisant au diplôme d'Etat d'aide-soignant, la durée totale de la formation est de 1540 heures, soit 44 semaines de 35 heures, réparties comme suit :

- 770 heures, 22 semaines, de formation dite théorique et pratique à l'IFAS,
- 770 heures, 22 semaines, de formation en milieu professionnel,
- 3 semaines de congés.

L'ORGANISATION DE LA FORMATION THEORIQUE ET PRATIQUE

Présentation selon le référentiel de formation 2021 :

Accompagnement Pédagogique Individualisé (API) + API complémentaire pour cursus partiel

- 35h00 dans les 3 premiers mois de la formation



Suivi pédagogique individualisé des apprenants

- 7h00 réparties tout au long de la formation

Travaux personnels guidés (TPG)

- 35h00 réparties au sein des différents modules

Module 1 - Accompagnement d'une personne dans les activités de sa vie quotidienne et de sa vie sociale (Module spécifique AS)

- 147h00

Module 2 - Repérage et prévention des situations à risque (Module spécifique AS)

- 21h00

Module 3 - Evaluation de l'état clinique d'une personne (Module spécifique AS)

- 77h00

Module 4 - Mise en œuvre des soins adaptés, évaluation et réajustement (Module spécifique AS)

- 182h00

Module 5 - Accompagnement de la mobilité de la personne aidée

- 35h00

Module 6 - Relation et communication avec les personnes et leur entourage

- 70h00

Module 7 - Accompagnement des personnes en formation et communication avec les pairs

- 21h00

Module 8 - Entretien des locaux et des matériels et prévention des risques associés

• 35h00

Module 9 - Traitement des informations

• 35h00

Module 10 - Travail en équipe pluri professionnelle, qualité et gestion des risques

• 70h00

Chaque module de formation est relié à un des cinq blocs de compétences du référentiel de certification de la façon suivante :

BLOC 1

Accompagnement et soins de la personne dans les activités de sa vie quotidienne et de sa vie sociale

- **Module 1** - Accompagnement d'une personne dans les activités de sa vie quotidienne et de sa vie sociale (Module spécifique AS)
- **Module 2** - Repérage et prévention des situations à risque (Module spécifique AS)

BLOC 2

Evaluation de l'état clinique et mise en œuvre de soins adaptés en collaboration

- **Module 3** - Evaluation de l'état clinique d'une personne (Module spécifique AS)
- **Module 4** - Mise en œuvre des soins adaptés, évaluation et réajustement (Module spécifique AS)
- **Module 5** - Accompagnement de la mobilité de la personne aidée

BLOC 3

Information et accompagnement des personnes et de leur entourage, des professionnels et des apprenants

- **Module 6** - Relation et communication avec les personnes et leur entourage
- **Module 7** - Accompagnement des personnes en formation et communication avec les pairs

BLOC 4

Entretien de l'environnement immédiat de la personne et des matériels liés aux activités en tenant compte du lieu et des situations d'intervention

- **Module 8** - Entretien des locaux et des matériels et prévention des risques associés

BLOC 5

Travail en équipe pluri professionnelle et traitement des informations liées aux activités de soins, à la qualité/gestion des risques

- **Module 9** - Traitement des informations
- **Module 10** - Travail en équipe pluri professionnelle, qualité et gestion des risques

L'organisation de la formation théorique et pratique permet de déterminer la progression des acquisitions et le développement des compétences. Elle est déclinée dans un premier temps pour les élèves en cursus complet puis est mise en place en lien avec les cursus partiels.

Les plannings de formation en cursus partiel sont déclinés en fonction des équivalences de blocs de compétences accordées aux élèves de titres ou diplômes définis à l'article 14 de l'arrêté du 10 juin 2021 modifié relatif à la formation conduisant au diplôme d'Etat d'aide-soignant. Un planning de formation individuel avec un allègement de formation est remis à chaque élève concerné en fonction de son parcours.

L'ACCOMPAGNEMENT PEDAGOGIQUE INDIVIDUALISE (API)

Le référentiel de formation AS prévoit un temps d'accompagnement pédagogique individualisé, d'une durée de 35h00 les trois premiers mois de la formation. Afin d'accompagner au plus près les apprenants des tests d'évaluation sont réalisés en début de formation dans les différents domaines. Des groupes sont ensuite déterminés pour répondre aux besoins de chaque apprenant. Les entretiens de suivi pédagogique

permettent aussi de proposer des méthodes et moyens pour guider l'apprenant dans la réussite de son projet. Ces temps sont également utilisés afin d'accompagner de façon plus proche les élèves en cursus partiels.

LES COMMISSIONS DE VALIDATION DE L'ACQUISITION DES RESULTATS

Les COVAR se prononcent sur la validation ou non de l'acquisition des compétences en milieu professionnel ; elle s'organise en présence de deux encadrants de stage, de deux formateurs de l'équipe pédagogique, du directeur et de l'adjoint de l'IFAS.



L'ORGANISATION DES EPREUVES D'EVALUATION CONDUISANT A LA CERTIFICATION

Arrêté du 10 juin 2021 modifié, chapitre 2, relatif à la formation conduisant au diplôme d'Etat d'aide-soignant.

12. MODALITES SPECIFIQUES IFSI

L'ORGANISATION DE LA FORMATION

La formation se déroule sur trois années. La durée totale et effective de la formation est de 4200 heures, en semaines de 35 heures, réparties comme suit :

- 2100 heures, 60 semaines, de formation dite théorique et pratique à l'IFSI,
- 2100 heures, 60 semaines, de formation clinique en stage en milieu professionnel,
- 8 semaines de congés.

L'élève doit obtenir une note au moins égale à 10 sur 20 correspondant à la compensation des notes des modules au sein d'un même bloc de compétence. Les notes se compensent entre elles, lorsqu'elles sont supérieures ou égale à 8/20, et elles sont de même coefficient.

Le formateur référent de l'institut effectue la synthèse de l'acquisition des blocs de compétences à partir des résultats obtenus aux évaluations des modules et à l'ensemble des périodes réalisées en milieu professionnel.

L'élève peut être présenté au jury du diplôme d'Etat d'aide-soignant s'il répond aux critères suivants :

- Avoir validé l'ensemble des blocs de compétences,
- Ne pas cumuler plus de 5% d'absence justifiée, non rattrapée, sur l'ensemble de la formation.

En cas de non validation d'un bloc de compétences l'élève bénéficie d'une session de rattrapage par année dans la limite de 4 sessions du jury.

Chaque année se décompose en périodes de formation à l'institut de formation, périodes de formation clinique en stage et périodes de congés (12 semaines).

Le référentiel de formation infirmière précise le nombre de semaines à l'IFSI et en stage pour chaque année.

L'ORGANISATION DE LA FORMATION THEORIQUE ET PRATIQUE

L'organisation de la formation théorique et pratique infirmière est prescrite pour chaque semestre par le référentiel

de formation (arrêté du 31 juillet 2009 modifié).

Toutefois, il appartient à l'équipe pédagogique de l'institut de décliner l'organisation des unités d'enseignement conformément au projet pédagogique.

Cette organisation proposée permet à chaque étudiant de déterminer la progression des acquisitions des différents savoirs et le développement des compétences.



LE DISPOSITIF DU SERVICE SANITAIRE

Le décret du 12 juin 2018 relatif au service sanitaire des apprenants en santé définit les contours de ce dispositif :

- Contribution à la promotion de la santé,
- Réponse aux enjeux de santé publique par la promotion de comportements favorables à la santé,
- Sensibilisation des futurs professionnels de santé à ces enjeux par le développement des connaissances et compétences qui y sont nécessaires.

Ainsi, définis dans l'arrêté correspondant, les objectifs de formation de ce service sanitaire sont les suivants :

- Initier les apprenants aux enjeux de la prévention primaire définie par l'Organisation Mondiale de la Santé (OMS) comme l'ensemble des actes mis en œuvre dans l'objectif de réduire

l'incidence d'une maladie ou d'un problème de santé par la diminution des causes et des facteurs de risque,

- Permettre la réalisation d'actions concrètes de prévention primaire participant à la politique de prévention et de lutte contre les inégalités sociales et territoriales d'accès à la santé mise en place par la stratégie nationale de santé
- Favoriser l'interprofessionnalité et l'interdisciplinarité lors des formations suivies et des actions réalisées
- Intégrer la prévention dans les pratiques des professionnels de santé

D'une durée de 6 semaines à temps plein, ce dispositif pour les apprenants concerne les unités d'enseignement 1.2 S3 « Santé publique et économie de la santé », 4.6 S3 « Soins éducatifs et préventifs » et 3 semaines de stage, définies depuis 2023 sur une seule et même période soit en début de stage de 10 semaines du semestre 3.

Plusieurs structures ont accepté de travailler avec notre institut pour la mise en œuvre de ce dispositif autour de thèmes correspondant aux besoins des populations qu'elles accueillent. Un partenariat est en place avec le CHI HMV et l'expertise d'une professionnelle versant santé publique.

Au cours du stage de trois semaines, réalisé selon les groupes d'apprenants seront réalisés et évalués le diagnostic de santé attendu dans l'unité d'enseignement 1.2 S3 « Santé publique et économie de la santé », le projet de démarche éducative qui en découle en lien avec l'unité 4.6 S3 « Soins éducatifs et préventifs » et le stage pour la mise en œuvre de ce projet. 3 ECTS sont attribués pour le stage, 3 pour l'UE 1.2 S3 et enfin 2 pour l'UE 4.6 S3, soit le maximum de 8 ECTS comme proposé dans la réglementation relative au service sanitaire.

LE TRAVAIL D'INITIATION A LA RECHERCHE

Il s'agit, pour l'apprenant, de partir de situations professionnelles vécues, de

prendre du recul et de porter un regard analytique sur sa future profession et sur son projet professionnel.

Depuis la rentrée septembre 2023, l'institut a fait le choix de revenir sur un travail de recherche en individuel à partir de situations professionnelles interpellantes issues du parcours individuel de chaque étudiant et ce à partir d'un thème choisi.

Cette nouvelle approche a permis une revisite en équipe de l'unité d'enseignement 3.4 S4 et 3.4 S6 « Initiation à la démarche de recherche » et une attribution d'un nombre précis de Travail de Fin d'Etudes TFE par formateurs guidants.

LES UNITES D'ENSEIGNEMENT OPTIONNELLES

Les thèmes de ces unités sont validés en équipe pédagogique qui veille à ce que cet enseignement vise à approfondir un domaine d'exercice de la fonction infirmière avec différentes propositions formulées pour réalisation d'un choix par les apprenants de la promotion. Pour une meilleure mise en oeuvre, ce temps est réparti sur les semestres 5 et 6.



LES COMMISSIONS D'ATTRIBUTION DES CREDITS EUROPEENS (ECTS)

Les CAC statuent définitivement des résultats et des attributions des ECTS en présence d'un enseignant universitaire désigné par l'Université de Lorraine, des représentants des tuteurs de stage, de l'ensemble de l'équipe pédagogique et de l'équipe de direction de l'IFSI.



L'ORGANISATION DES EPREUVES D'ÉVALUATION CONDUISANT À LA CERTIFICATION

Arrêté du 31 juillet 2009, modifié par l'arrêté du 13 décembre 2018, article 2, relatif au diplôme d'Etat d'infirmier.

L'étudiant ayant validé les cinq premiers semestres de formation, soit 150 crédits européens, et ayant effectué la totalité des épreuves et stages prévus pour la validation du semestre 6 est autorisé à se présenter devant le jury régional d'attribution du diplôme d'Etat d'infirmier.

Le jury régional se réunit trois fois par an et se prononce au vu de l'ensemble du dossier de l'étudiant et d'une synthèse réalisée par l'équipe pédagogique. Les dates du jury régional sont fixées entre les mois de février et mars, au mois de juillet et entre les mois de novembre et décembre.

Le candidat ayant acquis l'ensemble des connaissances et compétences, soit les 180 crédits européens, est déclaré reçu au diplôme d'Etat d'infirmier.



ANNEXES

.....

1. Le calendrier de l'alternance : planning formation Année 2024-2025

2. La responsabilité des enseignements Année 2024-2025

- ▶ La responsabilité des enseignements IFSI - Attributions pédagogiques UE en lien avec UI
- ▶ La responsabilité des enseignements IFAS – Attributions pédagogiques Blocs Modules
- ▶ Organigramme Référents Année 2024-2025

3. L'organisation de la formation clinique

- ▶ Demandes de réservation de places de stage
- ▶ Partenaires de stages Année 2023-2024

4. Le calendrier des évaluations théoriques Année 2024-2025

- ▶ Planning des évaluations IFSI Semestre 1 à semestre 6
- ▶ Planning des évaluations IFAS
- ▶ Planning des évaluations rattrapage et remédiation IFAS

RESPONSABILITES DES ENSEIGNEMENTS IFSI Année 2024-2025

ATTRIBUTIONS PEDAGOGIQUES UE en lien avec UI

UI	UE en lien	Référents d'UE	Référents d'UI		
5.1 S1	2.10 S1	MP JL - AV	IFAS MP JL CG CP		
	4.1 S1	MP JL CP			
5.3 S3	1.1 S1	Coord (+SL)	HS CP CG		
	1.1 S2	Coord (+SL)			
	4.2 S2	CP HS			
	4.2 S3	CP HS			
	3.2 S2	HS CP CG RP			
	3.2 S3	HS CP CG RP			
	4.6 S3	CG JL MP			
5.5 S5	3.3 S3	RP MP	RP SL MP		
	3.3 S5	RP MP			
	2.4 S1	RP JL			
	2.5 S3	MP SL			
	2.6 S2	CP JL			
	2.6 S5	CP JL			
	2.7 S4	CP MP			
	2.8 S3	RP HS			
	2.9 S5	SL CG			
	4.4 S2	RP JL			
	4.4 S4	RP MP			
	4.7 S5	CP JL			
		2.1 S1		RP MP	
	2.2 S1	SL RP			
	2.11 S1	RP MP			
	2.11 S3	RP MP			
	2.11 S5	RP MP			
	4.2 S5	CP HS			
	4.4 S5	SL HS CG			
	6.1 S1	SL HS			
	6.2 S 1 2 3 4 5 6	Coord + RP			

5.2 S2	3.1 S1	HS CP CG RP	CP RP JL
	3.1 S2	HS CP CG RP	
	2.3 S2	JL SL	
5.4 S4	1.3 S1	CP MP	CG JL MP
	3.5 S4	CP MP	
	4.6 S3	Doublon déjà en 5.3	
	4.6 S4	CG JL	
	1.2 S2	CG SL	
	1.2 S3	CG SL	
5.6 S6	4.5 S2	SL CG	HS TOUS
	4.5 S4	SL CG	
	4.8 S6	SL CG	
	1.3 S4	CP MP	
	3.4 S4	HS RP	
	3.4 S6	HS RP	
5.7 S5 S6	/		TOUS
	4.3 S2	RP SB	
	4.3 S4	RP MP JL	

CG Charlene GAILLARD

JL Jezabel LUDMANN

RP Rémi PAYEN

HS Hélène SCHMITT

CP Céline PIERROT

SL Sophie LEPAGE

MP Marine PERELLO

SB Stéphanie BOUDRY

IFAS Equipe 3 formatrices IFAS

En gras les responsables d'enseignements

**RESPONSABILITES DES ENSEIGNEMENTS IFAS Année 2024-2025
 ATTRIBUTIONS PEDAGOGIQUES BLOCS MODULES**

Blocs	Modules	Responsable Module	Binôme Formateur
Bloc 1 Accompagnement et soins de la personne dans les activités de sa vie quotidienne et de sa vie sociale	1 Accompagnement d'une personne dans les activités de sa vie quotidienne et de sa vie sociale	FC	IV
	2 Repérage et prévention des situations à risque	AV	IV
Bloc 2 Evaluation de l'état clinique et mise en œuvre de soins adaptés en collaboration	3 Evaluation de l'état clinique d'une personne	AV	FC
	4 Mise en œuvre des soins adaptés, évaluation et réajustement	IV	AV
Bloc 3 Information et accompagnement des personnes et de leur entourage, des professionnels et des apprenants	5 Accompagnement de la mobilité de la personne aidée	IV	FC
	6 Relation et communication avec les personnes et leur entourage	FC	IV
Bloc 4 Entretien de l'environnement immédiat de la personne et des matériels liés aux activités en tenant compte du lieu et des situations d'intervention	7 Accompagnement des personnes en formation et communication avec les pairs	IV	AV
	8 Entretiens des locaux et des matériels et prévention des risques associés	AV	FC IV
Bloc 5 Travail en équipe pluriprofessionnelle et traitement des informations liées aux activités de soins, à la qualité/gestion des risques	9 Traitement des informations	FC	AV
	10 Travail en équipe pluri professionnelle, traitement des informations, qualité et gestion des risques	AV	FC

ORGANIGRAMME REFERENTS Année 2024-2025

MAJ AOUT 2024

Directrice des instituts
 A.CORBIAT

Adjointe de la directrice
 S.BOUDRY (SB)

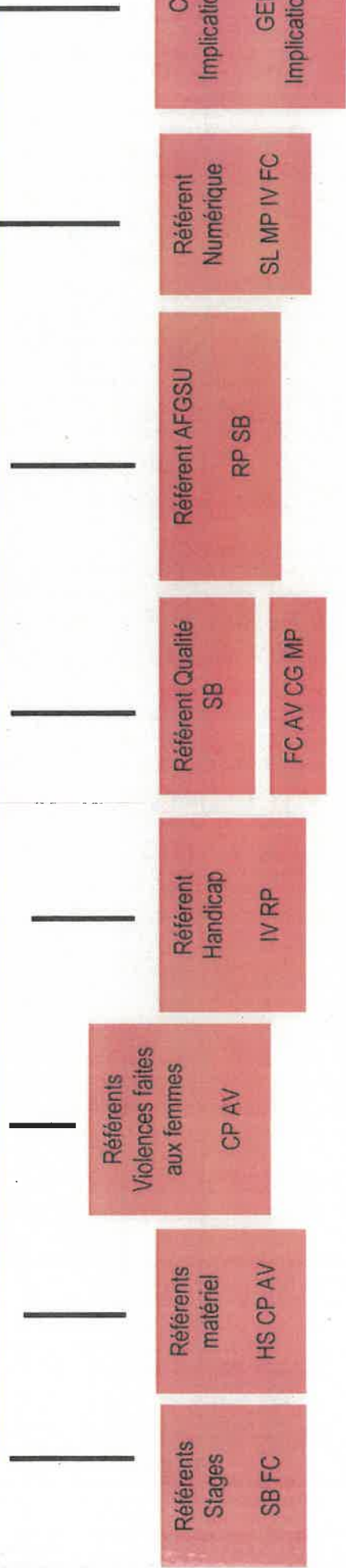
Equipe administrative

P.PETITDEMANGE-GASPAR, S.DIDELOT, M.ROPP, Adjointes administratives
 S.DELEBECQUE, Documentaliste

Equipe pédagogique

3 formateurs IFAS : A.VERSAVEL (AV), F.CUNY (FC), I.VOURIOT (IV)

7 formateurs IFSI : M.PERELLO (MP), J.LUDMANN (JL), S.LEPAGE (SL), H.SCHMITT (HS), C.GAILLARD (CG), R.PAYEN (RP), C.PIERROT (CP)



DEMANDES DE RESERVATION DE PLACES DE STAGE ANNEE 2024-2025

Pôle de formations paramédicales déodatien - IFSI et IFAS Saint-Dié-des-Vosges

Nom de la structure: Coordonnées de la personne "Réfèrent stage" (mail):

	Stage S5 (ESI 3A) du lundi 2 septembre 2024 au dimanche 10 novembre 2024	Stage A (EAS sept) du lundi 14 octobre 2024 au dimanche 17 novembre 2024	Stage S1 (ESI 1A) du lundi 28 octobre 2024 au dimanche 1er décembre 2024	Stage S3 (ESI 2A) du lundi 2 décembre 2024 au dimanche 2 février 2025	Stage B (EAS sept) du lundi 13 janvier 2025 au dimanche 16 février 2025	Stage S6 (ESI 3A) du lundi 3 février 2025 au dimanche 23 mars 2025	Stage S2 (ESI 1A) du lundi 17 février 2025 au dimanche 23 mars 2025	Stage A (EAS janv) du lundi 10 mars 2025 au dimanche 13 avril 2025	Stage C (EAS sept) du lundi 10 mars 2025 au dimanche 13 avril 2025	Stage S4 (ESI 2A) du lundi 17 mars 2025 au dimanche 25 mar 2025	Stage S6 (ESI 3A) du lundi 5 mai 2025 au dimanche 22 juin 2025	Stage S2 (ESI 1A) du lundi 26 mai 2025 au dimanche 29 juin 2025	Stage B (EAS janv) du lundi 26 mai 2025 au dimanche 29 juin 2025	Stage D (EAS sept) du lundi 26 mai 2025 au dimanche 13 juillet 2025	Stage C (EAS janv) du lundi 18 août 2025 au dimanche 21 septembre 2025	Stage D (EAS janv) du lundi 13 octobre 2025 au dimanche 30 novembre 2025
	36-37-38-39-40- 41-42-43-44-45	42-43-44-45-46	44-45-46-47-48	49-50-51 puis 2- 3-4-5	3-4-5-6-7	6-7-8-9-10-11-12	8-9-10-11-12	11-12-13-14-15	11-12-13-14-15	12-13-14-15-16- 17-18-19-20-21	19-20-21-22-23- 24-25	22-23-24-25-26	22-23-24-25-26	22-23-24-25-26- 27-28	34-35-36-37-38	42-43-44-45-46- 47-48

SEMAINES

PARTENAIRES DE STAGE septembre 2023 - septembre 2024

	Etablissement	Ville
CHI HMV	CENTRE HOSPITALIER DE SAINT-DIE-DES-VOSGES	ST DIE
	SITE FOUCHARUPT	ST DIE
	ETABLISSEMENT DE SANTE DE FRAIZE	FRAIZE
	CENTRE HOSPITALIER INTERCOMMUNAL DES 5 VALLEES	MOYENMOUTIER
	CENTRE HOSPITALIER DE GERARDMER	GERARDMER
	EHPAD LEA' ANDRE	GERARDMER
	EHPAD LES CHARMES	ST DIE
Déodatie	SSIAD	CHI HMV
	MAISON MOSAIQUE	ST DIE
	EHPAD SAINT-DEODAT	ST DIE
	EHPAD L'AGE D'OR	ST DIE
	EHPAD LES AULNES	STE MARGUERITE
	MAISON DE CONVALESCENCE LA LOUVIERE	SENONES
	ALTIR	ST DIE
Service sanitaire	MAISON DU 21 ^{ème} SIECLE	ST DIE
	AVSEA LES MELEZES	ST DIE
	CATTP	ST DIE
	COLLEGE	SENONES
	MAISON D'ENFANTS A CARACTERE SANITAIRE SPECIALISE LA COMBE	SENONES
	MECS AVSEA	BRUYERES
	LYCEE LOUIS GEISLER	RAON L'ETAPE
Santé mentale	CENTRE SOCIAL LUCIE AUBRAC	ST DIE
	CENTRE HOSPITALIER DE RAVENEL	MIRECOURT
	CENTRE DE SOINS LE HAUT DES FRETS	GERBEPAL
	MAS LA VOLIERE	MOYEN
Cabinets infirmiers IDEL	MPP LES CHARMILLES	THAON LES VOSGES
	IDEL DEPARIS MATHIEU VIDAL LEROGNON CHASSIN	ST DIE
	CABINET INFIRMIER AMBUHL CLAUDIE	RAMBERVILLERS
	CABINET INFIRMIER DEODASOIN	ST DIE
	CABINET INFIRMIER THOMAS	CELLE SUR PLAINE
	CABINET INFIRMIER KUCHARSKI/LEMARQUIS/DUVAL	LE THOLY
	CABINET INFIRMIER MARIE-LAURE ANTOINE	ST DIE
	CABINET INFIRMIER OUELD ADDO	FAMECK
Secteur Epinal	CABINET INFIRMIER VETTER ET LOOS	GUEMAR
	CH EMILE DURKEIM	EPINAL
Secteur Bruyères-Rambervillers	POLYCLINIQUE LA LIGNE BLEUE	EPINAL
	RESIDENCE OZANAM	CHENIMENIL
	EHPAD L'ACCUEIL DE LA VOLOGNE	GRANGES AUMONTZEY
	HOPITAL LOCAL DE L'AVISON BRUYERES	BRUYERES
	MAISON DE RETRAITE INTERCOMMUNALE	BRUYERES
	EHPAD LES GRES FLAMMES	RAMBERVILLERS
	FAM FAS RESIDENCE LE CHATEAU DE LA FORGE	RAMBERVILLERS
	MECS LES CEDRES	BRUYERES
Départements 67 - 68	EHPAD LE FORFELET	CORCIEUX
	INSTITUTION LES TOURNESOLS	STE MARIE AUX MINES
	CENTRE MEDICAL DE SAALES	SAALES
	EHPAD DE LA RESIDENCE	SAALES
	CENTRE HOSPITALIER	SELESTAT
Département 54	HIVA	STE MARIE AUX MINES
	CLINIQUE ST-LUC DE SCHIRMECK	SCHIRMECK
	CENTRE HOSPITALIER DE LUNEVILLE	LUNEVILLE
	CLINIQUE JEANNE D'ARC DE LUNEVILLE	LUNEVILLE
	MAISON HOSPITALIERE DE BACCARAT	BACCARAT
	SSIAD 4 CANTONS	BACCARAT
	ACORIS LE CHATEAU	BACCARAT
	EHPAD DE GERBEVILLER	GERBEVILLER
	HOPITAL 3H SAINTE EHPAD	BLAMONT
	HOPITAL 3H SAINTE EHPAD	BADONVILLER
	HOPITAL 3H SAINTE EHPAD	CIREY / VEZOUBE
POLYCLINIQUE MAJORELLE	NANCY	
Autres	CHRU NANCY	NANCY
	CLINIQUE LOUIS PASTEUR	ESSEY LES NANCY
	RESIDENCE LE CLOS CIMIEZ	NICE
	CHR METZ - THIONVILLE	METZ

Planning Evaluations Semestre 1

Année de formation 2024-2025

PROMOTION 2024-2027

Unités d'enseignement	Thématiques	Date	Heure	Evaluateur(s)
UE 1.1.S1	Psychologie, sociologie, anthropologie	Lundi 20/01/2025	Ecrit: 13h30-15h30 (1/3t +40min)	Psychologue
UE 1.3.S1	Législation, éthique, déontologie	Vendredi 13/12/2024	Ecrit: 08h30-09h30 (1/3t + 20min)	C.Pierrot / M.Perello
UE 2.1.S1	Biologie fondamentale	Jeu 24/10/2024	Ecrit: 11h30-12h (1/3t +10min)	R.Payen / M.Perello
UE 2.2.S1	Cycles de la vie et grandes fonctions	1ère partie Vendredi 13/12/2024 2ème partie Jeudi 23/01/2025	Ecrit. 1ère partie : 10h15-11h00 (1/3t +15min) 2ème partie : 13h45-14h30 (1/3t +15min)	S.Lepage / R.Payen
UE 2.4.S1	Processus traumatiques	Jeu 23/01/2025	Ecrit: 08h30-10h00 (1/3t +30min)	R.Payen / J.Ludmann
UE 2.10.S1	Infectiologie, hygiène	Participation aux TD + Vendredi 24/01/2025	Ecrit: 13h30-15h (1/3t +30min)	M.Perello / J.Ludmann
UE 2.11.S1	Pharmacologie et thérapeutiques	Jeu 23/01/2025	Ecrit: 10h45-12h15 (1/3t +30min)	R.Payen / M.Perello
UE 3.1.S1	Raisonnement et démarche clinique infirmière	Mercredi 11/12/2024	Ecrit: 08h30-10h00 (1/3t + 50min)	H.Schmitt / C.Pierrot
UE 4.1.S1	Soins de confort et de bien-être	Jeu 24/10/2024	Ecrit: 8h30-10h30 (1/3t + 40min)	M.Perello / J.Ludmann
UE 6.1.S1	Méthodes de travail	Vendredi 25/10/2024	Ecrit: 8h30-11h30 (1/3t +1h)	Tous les formateurs
UE 6.2.S1	Anglais	Du Vendredi 20/09/24 au vendredi 31/01/25	Verrou accès vendredi 31/01/2025 16h30	Mischool
UI 5.1.S1 C3	Accompagnement de la personne dans la réalisation de ses soins quotidiens	Vendredi 24/01/2025	Groupe 8h30-12h30	M.Perello / J.Ludmann

Remédiation :
Mardi 18/03/2025
8h30-10h30

Cette planification tient lieu de convocation

Affiché le :
Signature Mme CORBIAT :

Unités d'enseignement	Thématiques	Date	Heure	Evaluateur(s)
UE 1.1.S2	Psychologie, sociologie, anthropologie	Vendredi 25/04/2025	Ecrit: 8h30-10h30 (1/3t + 40min)	Intervenante Mme Chehami
UE 1.2.S2	Santé publique et économie de la santé	Jeudi 24/04/2025	Ecrit: 8h30-09h30 (1/3t + 20min)	C.Gaillard / S.Lepage
UE 2.3.S2	Santé, maladie, handicap, accidents de la vie	Vendredi 23/05/2025	Ecrit: 11h-12h (1/3t + 20min)	J.Ludmann / S.Lepage
UE 2.6.S2	Processus psychopathologiques	Vendredi 23/05/2025	Ecrit: 8h30-10h (1/3t + 30min)	C.Pierrot / J. Ludmann
UE 3.1.S2	Raisonnement et démarche clinique infirmière	Jeudi 24/04/2025	Ecrit: 10h-12h (1/3t + 40min)	H.Schmitt / C.Pierrot
UE 3.2.S2	Projet de soins infirmiers	Jeudi 22/05/2025	Ecrit: 8h30-10h	H.Schmitt / C.Pierrot
UE 4.2.S2	Soins relationnels	Jeudi 22/05/2025	Ecrit: 11h-12h (1/3t + 20min)	C.Pierrot / H.Schmitt
UE 4.3.S2	Soins d'urgence	<p> Groupe 1 : Vendredi 29/03/2025 (Session 27-28-29/03/2025) Groupe 2 : vendredi 04/04/2025 (Session 2-3-4/03/2025) ; Groupe 3 : Mercredi 30/04/2025 (session 28-29-30/04/2025) Groupe 4 : Mercredi 07/05/2025 (session 5-6-7/05/2025)</p>	Groupes à définir	Formateur aux GSU
UE 4.4.S2	Thérapeutique et contribution au diagnostic médical	<p> Groupes à définir. Groupe : Vendredi 29/03/2025 (Session 27-28-29/03/2025) Groupe : vendredi 04/04/2025 (Session 2-3-4/03/2025) ; Groupe : Mercredi 30/04/2025 (session 28-29-30/04/2025) Groupe : Mercredi 07/05/2025 (session 5-6-7/05/2025)</p>	Convocation à heure	R.Payen / J.Ludmann
UE 4.5.S2	Soins infirmiers et gestion des risques	Vendredi 25/04/2025	11h30-12h15 (1/3t + 15min)	S.Lepage / C.Gaillard
UE 6.2.S2	Anglais	Du lundi 03/02/2025 au vendredi 23/05/2025	Venue accès vendredi 23/05/2025 10h30	Mischool
UI 5.2.S2	Evaluation d'une situation clinique	Jeudi 24/04/2025	Groupe 14h-17h	C.Pierrot / R.Payen / J.Ludmann

Remédiation :
Jeudi
19/06/2025
13h30-15h30

Cette planification tient lieu de convocation

Affiché le :
Signature Mme COREBIAT :

Planning Evaluations Semestre 3

Année de formation 2024-2025

PROMOTION 2023-2026

Unités d'enseignement	Thématiques	Date	Heure	Evaluateur(s)
UE 1.2.S3	Santé publique et économie de la santé	Dépôt dossier fin stage service sanitaire le vendredi 29/11/2024	16h30	Equipe des formateurs
UE 2.5.S3	Processus inflammatoires et infectieux	Mercredi 09/10/2024	Ecrit: 8h30-9h30 (1/3t + 20min)	M.Perello / S.Lepage
UE 2.8.S3	Processus obstructifs	Mercredi 6/11/2024	Ecrit: 8h30-10h00 (1/3t + 30min)	R.Payen / H.Schmitt
UE 2.11.S3	Pharmacologie et thérapeutiques	Mercredi 6/11/2024	Ecrit: 10h45-12h15 (1/3t + 30min) Ecrit 8h30-11h30	R.Payen / M.Perello
UE 3.2.S3	Projet de soins infirmiers	Jeudi 10/10/2024	Oral: Convocation des groupes à heure	H.Schmitt / C.Pierrot
UE 3.3.S3	Rôles infirmiers organisation du travail et interprofessionnalité	Jeudi 10/10/2024	Ecrit 11h30-12h30 Oral: Convocation des groupes à heure	R.Payen / M.Perello
UE 4.2.S3	Soins relationnels	Tout au long de l'UE et le mardi 05/11/2024	Evaluation finale selon les groupes de 8h30 à 12h30 et 13h30 à 16h30	C.Pierrot / H.Schmitt
UE 4.6.S3	Soins éducatifs et préventifs	Dépôt dossier Vendredi 29/11/2024	16h30	C.Gaillard / J.Ludmann
UE 6.2.S3	Anglais	Du mercredi 11/09/24 au mercredi 06/11/2024	Ecrit: Jeudi 07/11/2024 9h-10h à domicile (1/3t + 20min)	Mischool
UI 5.3.S3 C2+C6	Communication et conduite de projet	Tout au long de l'UI et le Vendredi 8/11/2024	Horaires à déterminer	H.Schmitt / C.Pierrot / C.Gaillard

Remédiation
Mardi
18/03/2025
8h30-10h30

Cette planification tient lieu de convocation

Affiché le :
Signature Mme CORBIAT :

Planning Evaluations Semestre 4

Année de formation 2024-2025

PROMOTION 2023-2026

Unités d'enseignement	Thématiques	Date	Heure	Evaluateur(s)
UE 1.3.S4	Législation, éthique, déontologie	Judi 5/06/2025	Ecrit groupe 10h30-12h30 Oral groupe sur convocation 13h30-16h30	C.Pierrot / M.Perello
UE 2.7.S4	Défaillances organiques et processus dégénératifs	Vendredi 6/06/2025	Ecrit: 8h-9h30 (1/3t +30min)	C.Pierrot / M.Perello
UE 3.4.S4	Initiation à la démarche de recherche	Judi 13/03/2025	Ecrit: 13h30-16h30 (1/3t + 1h)	H.Schmitt / R.Payen
UE 3.5.S4	Encadrement des professionnels de soins	Vendredi 6/06/2025	Ecrit: 10h30-12h (1/3t +30min)	C.Pierrot / M.Perello
UE 4.3.S4	Soins d'urgence	Vendredi 13/06/2025	Sur convocation	R.Payen / M.Perello / J.Ludmann
UE 4.4.S4	Thérapeutiques et contribution au diagnostic médical	Partie théorique le jeudi 13/03/2025 CULM Partie pratique le mardi 10/06/2025 et le jeudi 12/06/2025 à ajuster	Partie théorique : Ecrit 11h30-12h (1/3t +10min) Partie pratique : Convocation à heure	R.Payen / M.Perello
UE 4.5.S4	Soins infirmiers et gestion des risques	Vendredi 14/03/2025	Ecrit: 13h45-15h45 (1/3t +40min)	S. Lepage / C.Gaillard
UE 4.6.S4	Soins éducatifs et préventifs	Vendredi 14/03/2025	Ecrit: 8h-11h30 (1/3t +1h10)	C. Gaillard / J.Ludmann
UE 6.2.S4	Anglais	Du lundi 03/02/2025 au vendredi 06/06/2025	Ecrit: Vendredi 06/06/2025 13h30-14h30 à domicile (1/3t +20min)	Mischool
UI 5.4.S4 C5+C10	Soins éducatifs et formation des professionnels et des stagiaires	Tout au long de l'UI et mercredi 11/06/2025	8h30-12h	C.Gaillard / J.Ludmann / M.Perello

Remédiation
: Jeudi
19/06/2025
13h30-15h30

Cette planification tient lieu de convocation

Affiché le :
Signature Mme CORBIAT :

Planning Evaluations Semestre 5

Année de formation 2024-2025

PROMOTION 2022-2025

Unités d'enseignement	Thématiques	Date	Heure	Evaluateur(s)
UE 2.6.S5	Processus psychopathologiques	Judi 30/01/2025	11h-12h30	J.Ludmann / C.Pierrot
UE 2.9.S5	Processus tumoraux	Vendredi 10/01/2025	13h30-15h	S.Lepage / C.Gaillard
UE 2.11.S5	Pharmacologie et thérapeutiques	Vendredi 10/01/2025	08h00-10h00	R.Payen / M.Perello
UE 3.3.S5	Rôles infirmiers organisation du travail et interprofessionnalité	Judi 30/01/2025	13h30-17h30	Equipe des formateurs
UE 4.2.S5	Soins relationnels	Vendredi 20/12/2024	8h30-10h30	C. Pierrot / H.Schmitt
UE 4.4.S5	Thérapeutiques et contribution au diagnostic médical	Vendredi 24/01/2025	Sur convocation à heure	S. Lepage / H.Schmitt / C.Gaillard
UE 4.7.S5	Soins palliatifs et de fin de vie	Rendu des situations Vendredi 17 janvier 2025 Evaluation individuelle lund 20/01/2025	Rendu des situations 13h30 Evaluation individuelle 10h30-12h30	C. Pierrot / J.Ludmann
UE 5.7.S5	Unité Optionnelle	Présentation Jeudi 19/12/2024	13H30-16H30	Equipe de formateurs
UE 6.2.S5	Anglais	Du Mardi 12/11/2024 au jeudi 16/01/2025	En groupe + partie individuelle Dépôt avant jeudi 16/01/2025 13h30	Mischool
UI 5.5.S5	Mise en œuvre des thérapeutiques et coordination des soins	Vendredi 31/01/2025	13h30-16h30	R.Payen / S.Lepage / M.Perello

Remédiation :

Mardi
18/03/2025
8h30-10h30

Cette planification tient lieu de convocation

Affiché le :
Signature Mme CORBIAT :

Planning Evaluations Semestre 6

Année de formation 2024-2025

PROMOTION 2022-2025

Unités d'enseignement	Thématiques	Date	Heure	Evaluateur(s)
UE 3.4.S6	Initiation à la démarche de recherche	Note de Recherche le Vendredi 24/01/2025	Dépôt dernier délai 16h30	Equipe des formateurs
UE 4.8.S6	Qualité des soins, évaluation des pratiques	Mercredi 30/04/2025	13H30-16H30	S.Lepage / C.Gaillard
		Recyclage AFGSU 23-24-25/04/2025	1 journée de 8h-16h30	Formateur aux GSU
UE 5.7.S6	Optionnelle	Dans le même temps que 5.7S5 Présentation Jeudi 19/12/2024	13H30-16H30	Equipe des formateurs
UE 6.2.S6	Anglais	Dépôt Abstract Rendu le vendredi 02/05/2025	Dépôt Abstract au plus tard 13h30 sur la plateforme	Mischool
UI 5.6.S6 C7+C8	Analyse de la qualité et traitement des données scientifiques et professionnelles	Dépôt MFE le vendredi 02/05/2025 Soutenance orale semaine 20 à 23	Dépôt MFE Au plus tard 13h30 Soutenance sur convocation	Equipe des formateurs

Cette planification tient lieu de convocation

Affiché le :
Signature Mime CORBIAT :

Plannings Evaluations

PROMOTION 2024-2025

Blocs	Modules	Thématiques	Date	Heure	Evaluateur(s)
Bloc 1 Accompagnement et soins de la personne dans les activités de sa vie quotidienne et de sa vie sociale	1	Accompagnement d'une personne dans les activités de sa vie quotidienne et de sa vie sociale	17/12/2024	8H30-11H00 + 50min de 1/3 temps	F. Cuny
	2	Repérage et prévention des situations à risque	17/12/2024	13H30-15H00 + 30 min de 1/3 temps 15H30	A. Versavel
	3	Evaluation de l'état clinique d'une personne	28/02/2025	8H30-11H00 + 50min de 1/3 temps 11H50	A. Versavel
Bloc 2 Evaluation de l'état clinique et mise en œuvre de soins adaptés en collaboration	4	Mise en œuvre des soins adaptés, évaluation et réajustement	28/02/2025	13H30-16H30 + 1H de 1/3 temps 17H30	I. Vouriot
	5	Accompagnement de la mobilité de la personne aidée	13/12/2024	Passage entre 8H30 à 12H30	Formateurs manutention
Bloc 3 Information et accompagnement des personnes et de leur entourage, des professionnels et des apprenants	6	Relation et communication avec les personnes et leur entourage	20/05/2025 après-midi ou 21/05/2025	45min de passage oral en groupe	Formateurs IFAS et professionnels soignant
	7	Accompagnement des personnes en formation et communication avec les pairs	Temps 1 04/10/2024	13h30-15h30 30 min en groupe	Formateurs IFAS
Bloc 4 Entretien de l'environnement immédiat de la personne et des matériels liés aux activités en tenant compte du lieu et des situations d'intervention	8	Entretiens des locaux et des matériels et prévention des risques associés	Temps 2 23/05/2025	8H30-9H30 + 20 min de 1/3 temps 9H50	I. Vouriot
	9	Traitement des informations	16/12/2024	20 min de passage oral + 7 min de 1/3 temps entre 8H00 et 12H30	Formateurs IFAS et professionnels soignant
Bloc 5 Travail en équipe pluriprofessionnelle et traitement des informations liées aux activités de soins, à la qualité/gestion des risques	9	Traitement des informations	23/05/2025	10H00-12H00 + 40 min de 1/3 temps 12H40	F. Cuny
	10	Travail en équipe pluriprofessionnelle, traitement des informations, qualité et gestion des risques	20/05/2025	Passage oral entre 8H et 12H30 (45 min) + écrit (1h30 +30 min 1/3 temps)	Formateurs IFAS

Cette planification tient lieu de convocation

Date: 27/08/2024
Signature du directeur:

Plannings rattrapages et remédiations

PROMOTION 2024-2025

Blocs	Module	Thématiques	Remédiation	Rattrapage	Evaluateur(s)
Bloc 1 Accompagnement et soins de la personne dans les activités de sa vie quotidienne et de sa vie sociale	1	Accompagnement d'une personne dans les activités de sa vie quotidienne et de sa vie sociale	06/01/2025 16h30	14/02/2025 8H30-11H00 + 50min de 1/3 temps ⇔ 11H50	F. Cury
	2	Repérage et prévention des situations à risque	07/01/2025 16h30	14/02/2025 14H00-15H30 + 30 min de 1/3 temps ⇔ 16H00	A. Versavel
Bloc 2 Evaluation de l'état clinique et mise en œuvre de soins adaptés en collaboration	3	Evaluation de l'état clinique d'une personne	06/03/2025 16h30	14/03/2025 8H30-11H00 + 50min de 1/3 temps ⇔ 11H50	A. Versavel
	4	Mise en œuvre de soins adaptés, évaluation et réajustement	07/03/2025 16h30	14/03/2025 13H30-16H30 + 1H de 1/3 temps ⇔ 17H30	I. Youriot
Bloc 3 Information et accompagnement des personnes et de leur entourage, des professionnels et des apprenants	5	Accompagnement de la mobilité de la personne aidée	14/03/2025 17h30	14/03/2025 17H30	Formateurs manutention
	6	Relation et communication avec les personnes et leur entourage	26/05/2025 sur RDV	16/06/2024 45min de passage oral	Formateurs ifas et professionnels aide-soignant
Bloc 4 Entretien de l'environnement immédiat de la personne et des matériels liés aux activités en tenant compte du lieu et des situations d'intervention	7	Accompagnement des personnes en formation et communication avec les pairs	Temps 1 26/05/2025 9H00-10H00	13/06/2025 10H00-12H00 30 min en groupe	Formateurs ifas
	8	Entretiens des locaux et des matériels et prévention des risques associés	Temps 2 06/06/2025 8H30-9H30	13/06/2025 8H30-9H30 + 20 min de 1/3 temps ⇔ 9H50	I. Youriot
Bloc 5 Travail en équipe pluriprofessionnelle et traitement des informations liées aux activités de soins, à la qualité/gestion des risques	9	Traitement des informations	20/12/2024 sur RDV	17/01/2025 20 min de passage oral	Formateurs ifas et professionnels soignants
	10	Travail en équipe pluriprofessionnelle, traitement des informations, qualité et gestion des risques	06/06/2025 9H30-10H30	20/06/2025 14H00-16H00	F. Cury
			06/06/2025 10H30-12H00	20/06/2025 Passage oral entre 8H et 12H30 (45 min) + écrit (1h30 +30 min 1/3 temps)	Formateurs ifas

Cette planification tient lieu de convocation

Date: 27/08/2024

Signature du directeur: